UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER
Université de Toulouse

Dotation recherche 2017 affectée aux écoles doctorales

Commission de la recherche du Conseil académique du 21 février 2017 Délibération 2017/02/CR-006

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 et 54 ;

Vu le vote sur la répartition de l'enveloppe recherche 2017, délibération de la Commission de la recherche du Conseil académique n° 2016/12/CR-059 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche répartissent la dotation entre les Ecoles Doctorales de la manière suivante (tableau joint).

Toulouse, le 22 février 2017

Le Président,

Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40 Nombre de membres présents ou représentés : 22	Nombre de voix favorables : 22 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Université Toulouse III - Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr